L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 21 DECEMBRE 1852.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE.
N° 25, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 21 DECEMBRE.

TICKET WHIGG DES ETATS-UNIS.

POUR GOUVERNEUR:
[illegible]

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
JOSEPH MARY SOULE, de Ouachita.

POUR SECRÉTAIRE D'ETAT:
W. R. AVERY, de Baton-Rouge.

POUR TRÉSORIER D'ETAT:
Geo. C. McWORTER, de Concordia.

POUR AVOCAT-GÉNÉRAL:
R. H. OGDEN, d'Océans.

POUR SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE:
J. B. THORPE, de Baton-Rouge.

POUR LE SENAT:
J. W. STANTON.
F. A. LUMSDEN.
Thos. A. SNOW.
JAMES DAVIS.

POUR LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

1er District:—H. M. SUMMERS.
W. L. CAMPBELL.
2e District:—C. C. LATHROP.
A. P. SIMPSON.
C. J. LERDA.
3e District:—H. J. RANNEY.
C. R. WHEAT.
J. JOHN L. SHEAFE.
T. G. HUNT.
J. N. HAWTHORN.
SIDNEY STORY.
4e District:—PAUL PECQUET.
V. HERMAN.
O. LEBLANC.
5e District:—J. L. FABRE.
F. BUISSON.
6e District:—J. P. BARNETT.
H. St-PAUL.
7e District:—F. LAVILLE.
H. C. CASTELLANOS.
8e District:—J. B. LEEFE.
S. P. LABARRE.
9e District:—Wm FILES.

RIVE DROITE.
Pour Représentant—A. B. SEGER.

M. PAUL HEBERT ET LA LANGUE FRANÇAISE.

Extrait du Journal Officiel de la Convention

« La Convention passe ensuite à l'article 184, dont lecture est faite, savoir :

« Art. 184. Le secrétaire de Sénat et le greffier de la Chambre des Représentans devront être versés dans la langue française, et dans la langue anglaise, et les membres de l'Assemblée Générale pourront prendre la parole dans l'une ou l'autre Chambre, en français ou en anglais.

« M. HEBERT fait la motion d'effacer la première partie de l'article qui est ainsi conçu : « Le secrétaire de Sénat et le Greffier de la « Chambre des Représentans *devront être versés « dans la langue* FRANÇAISE et dans la langue anglaise ».

NOTRE TICKET SÉNATORIAL.—Notre ticket Sénatorial a été complété hier soir par la nomination de M. JAMES DAVIS, de cinq districts, désigné pour remplacer M. Robb. M. Davis est un de nos plus honorables citoyens et il jouit à Lafayette et dans le reste de la ville d'une légitime popularité. Il obtiendra des suffrages en dehors de son parti et il ajoute à la force de notre ticket.

GOUVERNEUR ET LIEUTENANT-GOUVERNEUR.

L'espace nous manque pour nous étendre aujourd'hui sur le sujet qui préoccupe tous les esprits. Nous ne croyons pas cependant devoir nous taire absolument. Les quelques jours qui nous séparent encore du 27 décembre paraissent être mis à profit par la presse et apprécier le mérite des candidats qui sollicitent les suffrages des électeurs.

Nous ne parlerons pas de la législature : chacun comprend sans doute la nécessité d'y envoyer des amis de la nouvelle Constitution, des partisans du progrès et des réformes. Si la Louisiane abandonne enfin ses préjugés surannés pour entrer dans une voie nouvelle, c'est aux whigs qu'on le doit. Le nouveau parte fondamental est leur œuvre. Chemins de fer, canaux, voies de communication, améliorations travaux d'utilité publique, si l'Etat vient un jour à posséder tous ces éléments de grandeur et de prospérité, les citoyens en seront redevables aux whigs. Il est donc urgent d'envoyer des whigs à la législature afin qu'ils continuent l'œuvre de leurs prédécesseurs. Que le peuple vote pour des démocrates, que ceux-ci aient une majorité dans les chambres, et l'esprit imprimé aux affaires, au commerce, à l'industrie, s'arrêtera subitement. Au lieu de voter les lois organiques sans lesquelles la Constitution restera lettre morte, nos adversaires se hâteront à dresser sa bière et à la jeter de la défavour sur l'œuvre des whigs. La Louisiane est à moitié sortie du bourbier où elle croupissait depuis tant d'années qu'on permette aux whigs, dont l'amour propre y est d'ailleurs engagé, de l'en retirer complètement. Les démocrates sont les ennemis de la nouvelle Constitution, les ennemis de notre bien-être. Ils l'ont maintes fois prouvé et ils en contiennent eux-mêmes N'allons donc pas commettre la désastreuse folie de leur confier le pouvoir. Ils en profiteraient pour écraser le parti whig, mais du même coup ils tueraient dans leur germe tous les éléments de prospérité qui grandissent pour l'avenir des fruits si abondants.

Aucun des candidats pour la place de gouverneur, nous croyons sincèrement et en dehors de toute préoccupation de parti que M. Bordelon est le plus de peuple. Il mérite cette distinction et les électeurs la lui décerneront. Nommé à trois reprises différentes candidat démocrate, il a remplis une partie importante avec une probité, un zèle et un talent auxquels tout le monde se plaît à rendre hommage. Whig, il a triomphé d'un concurrent démocrate à une époque où l'Etat était au pouvoir de nos adversaires. Il a successivement vaincu le juge Woodruff, M. Ledoux et le colonel Porter. Le peuple, qu'il a toujours été, lui restera fidèle.

M. Hebert est bien moins connu que son concurrent whig. Il a été pendant quelque temps ingénieur d'Etat, et voilà tout ce qu'on sait de lui. On ignore ce qu'il a été, on ignore ce qu'il sera. Ses concitoyens de l'ancienne population ne savent de lui qu'une chose, c'est qu'il a proposé à la Convention l'abolition de la langue française, c'est-à-dire la déchéance politique de tous ceux qui parlent plutôt le français que l'anglais. Nous avons déjà prouvé qu'en demandant que le secrétaire de Sénat et le greffier de la Chambre des Représentans ne fussent point tenus de savoir le français, il proposait tout simplement de fermer les portes de la Législature aux citoyens qui ne parlent que la langue de Shakspeare. Cette faute si grave, nous regrettons que ce soit M. Hébert qui l'ait commise, car il appartient comme nous à l'ancienne population, comme nous il porte un nom français.

MM. Farmer et Hay, le premier démocrate, le second whig, se disputent la place de lieutenant gouverneur. M. Farmer paraît en certain ordre de talent et il est même populaire dans son district, mais il n'est toujours fait remarquer par son hostilité à la Nouvelle-Orléans. Il est du petit nombre de ces habitans de la campagne qui ont la ville en horreur et qui voudraient la supprimer entièrement. M. Farmer est en outre opposé à tout ce qui de près ou de loin ressemble au progrès. Partisan effréné du statu quo et de l'immobilité, il a voté à la Convention contre les institutions de crédit, contre les travaux publics, contre les améliorations, etc., etc. Un chemin de fer effarouche M. Farmer; le sifflet d'une locomotive le met en fureur; le télégraphe électrique doit lui paraître une invention diabolique. Il a été autrefois représentant à la Législature, et nous nous rappelons encore tout violens réquisitoires qu'il fulminait contre la Babylone de Sud. Il régnait, selon lui, moins de corruption à Sodome et à Gomorrhe qu'à la Nouvelle-Orléans. La capitale de l'Etat était à ses yeux une plaie dangereuse qu'il fallait absolument extirper.

M. Hay se dégage pas les préjugés de M. Farmer à l'endroit de la ville. En 1845, alors qu'un débat fort vif s'était engagé à la Législature au sujet de l'influence respective de la ville et des campagnes, M. Hay n'a fait entendre que des paroles de conciliation. Il s'est montré sage et modéré. Il a défendu la Nouvelle-Orléans et a eu le courage de dire en présence de quelques uns de ses collègues qui le menaçaient de la colère de ses commettans, qu'il serait, en mêlant des préventions dont il était témoin, se gérer de l'injustice et de tout mauvais sentiment. M. Hay était digne d'être porté avec M. Bordelon sur le ticket whig, et nous avons l'espoir que l'un et l'autre triompheront lundi prochain.

BOSTON.—Quinze mille piastres ont déjà été souscrites à Boston pour l'érection d'un monument à la mémoire de Daniel Webster.

Le maître de poste de New-York a reçu de Washington l'ordre de vendre de nouveau les malles aux steamers de la ligne Law.

LE SCULPTEUR GREENOUGH.—Une triste nouvelle nous parvient de Newport. Le sculpteur américain Greenough, l'auteur de tant de chefs d'œuvre admirés en Europe et en Amérique, est fou ! Son état est sérieux et grave que son mal est dû le conducteur à l'Hospice des aliénés.

CARNAVAL DE FEMMES.—En Australie comme en Californie la population se compose en très grande majorité d'individus de sexe masculin. Des spéculateurs anglais ont songé à tirer parti de cette disproportion, et un lion d'un voyage des ballets de marchandises à Sydney ils ont embarqué à bord de plusieurs navires un nombre considérable d'excellentes ouvrières propres à devenir les légitimes épouses des milliers matelots.

CONGRÈS.

SÉNAT.—M. King, le président, remercie un ami sous une allocution qu'il est malade et prime M. Atchison d'occuper le fauteuil.

M. Bright demande la suspension du cet article du règlement qui porte que les comités du congrès dites siège pendant la séance.

M. Hale espère que M. Bright présentera une liste des comités, mais il voudrait savoir comment ce qui a préparé cette liste.

M. Bright répond que cette liste a été préparée par la majorité du parti qui est en majorité au Sénat.

Le règlement est suspendu et M. Bright présente la liste qui est presque la même que celle de l'année dernière. Le président a été autorisé à remplir les vacances dans chaque comité.

Le Sénat reprend le cours de débat sur l'élection contestée du Sénateur de Kentucky. M. Underwood prend la parole en faveur de M. Dixon, et parle jusqu'à 5h du 5e à 6h.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—M. Houston, rapporteur du comité des voies et moyens, présente un bill faisant de faibles allocations : il subissent une première et une deuxième lecture.

M. Hendricks, du Mississippi, présente une résolution exigeant aux ministres des Etats-Unis près des divers gouvernements des deux Mondes d'assurer la liberté religieuse aux Américains qui voyagent à l'étranger et qui sont maintenant obligés de se soumettre à de rigoureuses ordonnances sur le culte dans certains Etats. Référée au comité des relations étrangères.

Sur la proposition de M. Houston, de l'Alabama, la Chambre se constitue en comité général pour délibérer sur le message de Président.

M. Jones, de la Pennsylvanie, exprime son étonnement de ce que M. Brooks ait proposé de réduire les droits d'entrée. Dans l'état actuel de l'Europe, et après l'annexion de Nassau qui vient d'accomplir la France, il est probable qu'avant un an les Etats-Unis ne soient aux prises avec les puissances despotiques de l'Ancien Monde pour la défense de la doctrine de Monroe.

Si donc le trésor a en ce moment un excédant de revenus, cet excédant ne manquera pas d'être employé. Nous en serons bientôt plus tôt que nous ne pensons.

M. Johnson, de la Pennsylvanie, se prononce en faveur du renvoi à un comité de cette partie du message du Président qui a rapport au tarif.

M. Mallory, de l'Illinois, est profondément surpris de voir des démocrates voter contre la proposition du représentant de New-York.

La Chambre s'ajourne.

Le navire *Shackamaxon*, parti de Liverpool pour l'Australie, a été rencontré en mer le 23 octobre. La fièvre scarlatine régnait à bord et il y avait déjà eu 24 victimes.

MEURTRE.—Le Clinton Floridas nous annonce qu'un individu nommé Joseph Bell a tué, le 10 de ce mois, M. J. M. Crowly, au déchargement du cinq canons d'un revolver. Trois balles ont frappé la victime en pleine poitrine et deux dans le dos. Voici les circonstances de ce meurtre. La constable avait un ordre d'arrestation contre Joseph et James Bell. Ne pouvant l'exécuter seul il pria quelques citoyens présens de lui prêter main forte. Crowly seul s'offrit de l'aider à arrêter James Bell : celui-ci le frappe et Crowley s'arma d'un pistolet, mais le coup ne partit pas. C'est alors que Joseph Bell s'arma d'un tour d'un revolver et tira cinq fois sur Crowley. Le meurtrier s'élança ensuite sur son cheval et se précipitant bride abattue sur le milieu d'une foule compacte qui l'entourait il disparut avant que l'on ait pu prendre à mesure obstacle de sa fuite. J. Crowley a expiré dix minutes après avoir reçu les cinq coups de feu de Bell.—Le meurtre a été commis dans une rue de Clinton.

RICHARD III.—M. VICTOR SEJOUR, auteur de *Richard III*, nous a transmis un exemplaire de ce magnifique drame qui a eu à Paris un si grand succès. M. Victor Séjour est de la Louisiane, et sa réputation littéraire est un peu notre bien. Ses compatriotes ont applaudi à ses triomphes et ils trouveront toujours en lui un compatriote dans son cabinet et ses œuvres. Richard III est un de ces ouvrages qui font les grandes réputations.

THÉATRE D'ORLEANS.—Ce soir *Guillaume Tell* sur l'élite de la compagnie lyrique de M. Davis. Foule et succès. Jeudi prochain, reprise de *Jérusalem* : les habitués se le rappelleront.

THÉATRE ST CHARLES.—Les directeurs du théâtre St Charles ont réengagé pour cinq représentations M. et Mme Barney Williams. Ces artistes, dont le talent est si populaire, y trouvent ce soir deux rôles nouveau intitulé *Ireland and America*. Mme Williams remplira également le rôle dont elle est chargée dans la pièce intitulée *Yankee Girl* et qui lui a déjà valu tant d'applaudissemens. Le spectacle se terminera par *Paddy Reilly*.

CAMPBELL MINSTRELS.—Ces excellens artistes donnent leur premier concert ce soir dans la grande salle des Odd Fellows. Ils ont chanté à la Nlle Orléans l'hiver dernier et on se rappelle sans doute le succès qu'ils ont obtenu partout nous. Le directeur de la troupe est M. Jones dont on connaît l'habileté ; il n'est sûrement le concours d'un danseur de beaucoup de mérite, M. Espinosa.

FOIRE AU PROFIT DES ORPHELINES.—La foire organisée par les dames de la Nlle Orléans au bénéfice des orphelines tient le vaste parterre qui est dépendant de la Salle de l'Armory. On trouve dans ce joli bazar des ouvrages d'aiguilles qui sont autant de petits chefs-d'œuvre, et que nous recommandons d'une manière toute spéciale à ceux qui sont intéressés dans le choix de leurs étrennes. C'est le moment de donner, et nous aimons à croire que les chalands seront nombreux aujourd'hui, demain et après demain au tour des tables où présideront avec tant de grâce les gentilles tentatrices de l'Armory. Donner à l'orphelin, c'est racheter bien des fautes, car le charité est la plus noble et la plus sainte des vertus. Nous ne saurions mieux faire que de transcrire ici quelques lignes de l'appel que les directrices de la foire ont adressé aux citoyens de la Nouvelle-Orléans :

« Pensez-y, vous qui êtes environnés des jouissances de la vie, qu'il y a dans l'Asile, deux cent soixante de ces pauvres enfants sans parents et sans bienfaiteurs publiques et particulières pour leur habillement, leur nourriture et le tout qui les abrite. Pensez à la joie et au bonheur que vous pouvez répandre dans ces lieux bienfaisants ainsi que dans le cœur de ces jeunes enfants, en vous faisant de votre fête une fête pour les pauvres. A la veille de Noël, seule auprès de vous, entourée de vos enfans qui seront dans la joie et dans le bonheur, plusieurs d'entre vous, comme nous, avez de consolante pensée que vous avez contribué à rendre un de ces jours de joie et de réjouissances général, sinon. Pour l'approuver ou la récompenser, l'orphelinat n'a ni voix ni